

COMMUNIQUE



28 décembre 2015

Groupe Eurotunnel simplifie sa structure de dette

Eurotunnel a finalisé le jeudi 24 décembre 2015 un accord destiné à retirer les rehausseurs de crédits « monolines » Ambac¹ et FGIC² des garants des obligations Channel Link Entreprises Finance (CLEF).

Dans le cadre de sa restructuration financière en juin 2007, Eurotunnel a conclu un emprunt à long terme pour des montants de 1,5 milliard de livres sterling et de 2,0 milliards d'euros respectivement. Cet emprunt se compose de tranches indexées sur l'inflation, de tranches à taux fixe et de tranches à taux variable arrivant à échéance à différentes dates étalées entre 2041 et 2050. En août 2007, toutes les tranches de l'emprunt avaient été rachetées par un véhicule de titrisation de la dette nouvellement créé à cet effet, **CLEF Plc**. Ces obligations CLEF comportaient un certain nombre de tranches d'obligations indexées sur l'inflation, bénéficiant de la garantie des rehausseurs de crédits que sont Ambac, FGIC ou Assured Guaranty³. En contrepartie de cette garantie, ces rehausseurs de crédit percevaient une commission sur toute la durée des emprunts.

Afin de simplifier sa structure financière et de bénéficier à l'avenir d'une plus grande flexibilité, Eurotunnel a souhaité retirer Ambac et FGIC des fonctions de garants des obligations CLEF ; un retrait rendu possible par la très bonne prédictibilité des résultats financiers du Groupe. Assured Guaranty, qui bénéficie d'une notation AA par S&P et A2 par Moody's, demeurera le seul garant de certaines tranches des obligations CLEF indexées sur l'inflation.

Les commissions dues au titre du retrait d'Ambac et de FGIC (comprenant les paiements à FGIC et Ambac en compensation de leurs commissions de garanties ainsi que différentes commissions de consentement) seront compensées par une réduction nette des charges d'intérêts sur la durée de vie des prêts indexés sur l'inflation du Groupe.

Cette simplification donne la possibilité à Eurotunnel, si les conditions de marché le permettent, de mettre en place un éventuel refinancement de sa dette à taux variable.

¹ Ambac Assurance (UK) Limited

² FGIC (UK) Limited

³ Assured Guaranty (Europe) Ltd (formerly Financial Security Assurance (U.K.) Limited)